



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

- 5.4.2. Répartition des frais de l'étude
- 5.4.3. Délais
- 5.5. **Programme de subvention**
- 5.5.1. Étude de faisabilité pour la valorisation des biogaz (FMV)
- 5.5.2. Projet de soutien aux ICI (Programme FARR)
6. **GESTION DES RESSOURCES**
- 6.1. **Ressources financières**
- 6.1.1. Présentation des états financiers au 31 décembre 2018 avant régularisations de fin d'année
- 6.1.2. Approbation des comptes à ratifier
- 6.1.2.1. Acceptation des dépenses à payer à même la réserve du fonds environnemental
- 6.1.3. Octroi, rejet et/ou renouvellement des appels d'offres
- 6.1.4. Demande d'aller en appels d'offres
- 6.2. **Ressources humaines**
7. **OPÉRATION**
- 7.1. **Dépôt des statistiques trimestrielles d'enfouissement et de récupération**
8. **ENVIRONNEMENT**
- 8.1. **Suivi comité vigilance**
9. **COMMUNICATION**
- 9.1. **Dépôt des capsules d'informations**
10. **INFORMATION**
- 10.1. **Rapport du directeur général**
11. **VARIA**
- 11.1. **Lieu des prochaines rencontres**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de M. Georges Décarie, appuyée par Mme Monique M. Laroche, il est résolu :

R.3702
19.01.16

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2018

Sur une proposition de Mme Céline Beaugard, appuyée par Mme Francines A. Bélisle, il est résolu :

R.3703
19.01.16

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2018, tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité

4. CORRESPONDANCES

- **Ministère des Transports** (Contournement de la route 117)
- **MRCAL** (Retour sur le projet de Synergie Laurentides dans le cadre du Fonds d'Appui au Rayonnement des Régions (FARR))
- **MRCPDH** (Résolution acceptant pour dépôt le document faisant état de la démarche et de l'échéancier pour les discussions liées au renouvellement de l'entente intermunicipale)
- **MRCDL** (Résolution acceptant la démarche et le calendrier de consultation et de prise de décision liés au renouvellement de l'entente intermunicipale)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

5. DÉVELOPPEMENT

5.1. PGMR conjoint 2016-2020

5.1.1. Bulletins des déchets non conformes

Dépôt du bulletin mensuel des déchets non conformes reçus à l'intérieur de la collecte municipale. Ce bulletin sert à informer les municipalités pour sensibiliser leurs citoyens à de bonnes pratiques « La bonne matière à la bonne place ».

5.1.2. Colloque sur la réduction des déchets

Sur une proposition de Mme Francine A. Bélisle, appuyée par Mme Pascale Blais, il est résolu :

Qu'un colloque sur la réduction à la source des matières résiduelles soit organisé à l'automne 2019. Les sommes requises seront prises à même le budget de publicité.

ADOPTÉE à l'unanimité

R.3704
19.01.16

5.2. PGMR conjoint 2021-2028

5.2.1. Délai maximal pour octroyer le mandat à la RIDR

Considérant que les 3 MRC doivent déposer un projet de PGMR au plus tard en décembre 2021;

Considérant que le comité de suivi de la mise en œuvre du PGMR conjoint des 3 MRC va réviser une partie des tableaux de données au cours de l'année 2019 à l'intérieur des montants déjà prévus;

Considérant l'engagement pour le personnel de la Régie pour la rédaction d'un PGMR

Sur une proposition de M. Georges Décarie, appuyée par M. Denis Charette, il est résolu :

De demander aux MRC de se prononcer au plus tard le 11 septembre 2019 par une résolution concernant leurs décisions de confier à la RIDR ou non la coordination et la rédaction de l'élaboration du prochain PGMR.

ADOPTÉE à l'unanimité

R.3705
19.01.16

5.3. Matières organiques – Site de compostage à la Régie

5.3.1. Demande de subvention « Emploi Été Canada 2019 » - mandat de signature)

Considérant que les municipalités de Brébeuf, La Conception, Lac-Saguay, La Macaza, La Minerve et Labelle ont ou vont commencer la collecte des matières organiques sur leur territoire.

Considérant que les municipalités désirent les services d'agents en environnement (patrouille verte) sur leur territoire, et ce, afin de sensibiliser la population à la collecte des matières organiques.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

Considérant que ces municipalités ont prévu les sommes pour ce mandat à leur budget 2019.

Sur une proposition de M. Marc L'Heureux, appuyée par M. Steve Perreault, il est résolu :

R.3706
19.01.16

De faire une demande de subvention dans le cadre du programme « Emploi d'été Canada 2019 », afin d'engager 3 personnes, âgées entre 15 à 30 ans pour la patrouille verte pour une durée de 13 semaines. Que M. Marc Forget, directeur général, soit autorisé, au nom de la Régie, à signer toute la documentation requise concernant cette demande de subvention et que tous les coûts inhérents à ce service soient facturés aux municipalités respectives.

ADOPTÉE à l'unanimité

5.4. Renouvellement de l'entente intermunicipale

5.4.1. Résolution mandat Chamard

Considérant que dans le cadre du renouvellement de l'entente, les membres désirent analyser divers scénarios afin de prendre la meilleure décision.

Sur une proposition de Mme Francine A. Bélisle, appuyée par Mme Kathy Poulin, il est résolu :

R.3707
19.01.16

Que suite à l'offre de service de Chamard qui se traduit en 4 blocs :

Bloc 1 : Une banque d'heure de 20 h pour accompagnement stratégique pour les analyses des scénarios, tels que définis, au coût maximal de 2 900\$.

Bloc 2 : Une analyse sommaire technico économique pour un centre de transfert et multirecyclage, avec ou non le retrait de la MRC des Pays-d'en-Haut (6 membres versus 7 membres), pour un montant total de 3 010 \$.

Bloc 3 : Suite au constat de l'analyse du bloc 2, une analyse plus approfondie des scénarios de la démarche comprenant la construction d'un centre de transfert et multirecyclage au Sud de la MRC des Laurentides, pour un montant de 8 470 \$.

Bloc 4 : Option de financement disponible pour ces projets, pour un montant de 950 \$

De donner le mandat pour les blocs 1, 2 et 4 pour un montant maximal de 6 860 \$, la décision est reportée à une séance ultérieure pour le mandat du Bloc 3.

ADOPTÉE à l'unanimité

5.4.2. Répartition des frais de l'étude

Considérant qu'afin de prendre une décision éclairée dans le cadre du renouvellement de l'entente intermunicipale, il y a lieu de faire des analyses sur la situation à venir avec différentes options.

Sur une proposition de M. Jacques Gariépy, appuyée par M. Steve Perreault, il est résolu :

R.3708
19.01.16

De charger 100% des sommes totales au prorata des volumes d'enfouissement sauf dans le cas où un membre cesse d'être membre au terme de l'entente,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

celui-ci se verra déduire de sa compensation financière les sommes versées pour la réalisation des blocs 1 et 2, soit un montant maximal de 5 910 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

5.4.3. Délais

Considérant que l'entente intermunicipale vient à échéance en avril 2020.

Considérant que la Régie doit préparer les prévisions budgétaires 2020 pour adoption à la séance de septembre 2019.

Sur une proposition de M. Denis Charrette, appuyée par M. Georges Décarie, il est résolu :

Que les membres doivent aviser avant la fin avril 2019 de leur intention concernant le renouvellement de l'entente et que par résolution, la décision finale soit transmise à la Régie au plus tard le 20 juin 2019.

ADOPTÉE à l'unanimité

5.5. Programme de subvention

5.5.1. Étude de faisabilité pour la valorisation des biogaz (FMV)

Aucun suivi

5.6. Programme de soutien aux ICI (Programme FARR)

Aucun suivi

6. GESTION DES RESSOURCES

6.1. Ressources financières

6.1.1. Présentation des états financiers 31 décembre 2018 avant les régularisations de fin d'année

Dépôt des états financiers pour la période se terminant le 31 décembre 2018 avant les écritures de régularisations de fin d'année.

6.1.2. Approbation des comptes à ratifier

Sur une proposition de M. Jacques Gariépy, appuyée par M. Denis Charrette, il est résolu :

D'accepter le registre des comptes à ratifier pour la période du 1 novembre 2018 au 10 janvier 2019:

- Des chèques numéro 13366 à 13493 pour un montant total de 1 084 213,21 \$;
- Les paiements via AccèsD Internet totalisant la somme de 554 255,98 \$;

R.3709
19.01.16

Formules Municipales No 5614-A-PS-O

R.3710
19.01.16



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

- Les salaires pour les périodes de 47 à 53 du 11 novembre au 29 décembre 2018 et la période 1 du 30 décembre au 7 janvier 2019, totalisant la somme de 86 639,27 \$.

Le tout totalisant la somme globale de 1 725 108,46 \$.

Je, soussignée Marlène Perrier, directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe de la Régie intermunicipale des Déchets de la Rouge, certifie que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.



Marlène Perrier

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.2.1. Acceptation des dépenses payées à même la réserve du fonds environnemental

- #13393, Services environnementaux Faucon, Articles pour effarouchement : 1 567,97 \$
- #13405, Champagne Électrique, Électricité, projet biogaz : 221,26 \$
- #13418, WSP Canada Inc. : Ingénierie, projet biogaz : 40 213,06 \$
- #13420, Endress & Hauser, Détecteur de haut niveau, projet biogaz : 302,38 \$
- AccèsD, Rona, projet biogaz : 78,14 \$

Sur une proposition de Mme Francines A. Bélisle, appuyée par M. Daniel Charette, il est résolu :

R.3711
19.01.16

D'accepter le registre des dépenses payées à même le fonds environnemental pour la période du 1 novembre 2018 au 10 janvier 2019 pour la somme de 42 382,81 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.3. Octroi, rejet et/ou renouvellement des appels d'offres

Aucune demande.

6.1.4. Demande d'aller en appels d'offres

Aucune demande.

6.2. Ressources humaines

7. OPÉRATION

7.1. Dépôt des statistiques trimestrielles d'enfouissement et de récupération

Dépôt des statistiques trimestrielles et cumulatives d'enfouissement et de récupération au 31 décembre 2018.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

8. ENVIRONNEMENT

8.1. Suivi du comité vigilance

Dépôt du compte-rendu de la rencontre du 29 novembre 2018

Félicitations à Mme Francine A. Bélisle qui a été nommée présidente du comité.

Système d'effarouchement de Lockbird

Considérant l'inefficacité du système d'effarouchement par l'utilisation de l'intelligence artificielle et que les objectifs de mi-mandat n'ont pas été atteints, les déboursés ont cessé à la mi-saison.

Pour la saison 2019, le comité recommande de faire des tests sur une période d'un mois avec les nouvelles technologies proposées, analyser les résultats, de prendre en considération la sécurité des employés, ainsi que l'environnement des citoyens avant de s'engager pour le reste de la saison..

Suivi des eaux souterraines et de surface

Les différentes analyses requises par le REIMR (Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles) ont toutes été présentées et commentées et sont à la satisfaction des membres du comité.

La présidente, Mme Francine Asselin-Bélisle souligne la participation aux rencontres du superviseur, M. Patrice Lanctôt pour son expertise technique.

9. COMMUNICATION

9.1. Dépôt des capsules

Aucun dépôt.

10. INFORMATION

10.1. Rapport du directeur général

- Destruction des volumes de crédits compensatoires 2018;
- Performance du système de captage;
- Données 2018 site de compostage;
- État de la situation du site de compostage;
- Maximisation du site de compostage.

11. VARIA

11.1. Lieux des prochaines rencontres

Sur une proposition de M. Denis Charette, appuyée par M. Georges Décarie, il est résolu :

Que les prochaines rencontres pour l'année 2019 seront aux lieux déterminés dans le tableau suivant :

| | |
|---------------------------------|--------------------------|
| 20 mars 2019 | Complexe environnemental |
| 15 mai 2019 | MRC Des Laurentides |
| 17 juillet 2019 | Complexe environnemental |
| 18 septembre 2019 | MRC Des Laurentides |
| 19 octobre 2019 (si nécessaire) | Complexe environnemental |
| 20 novembre 2019 | Complexe environnemental |

ADOPTÉE à l'unanimité

R.3712
19.01.16



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

11.2. Remerciement

Mme Kathy Poulin souligne une visite du Collège Laurentien à l'automne 2018 qui a grandement été appréciée par les étudiants.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de questions est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

Aucune assistance.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Monique, M. Laroche propose la levée de la séance à 21 h 05.

ADOPTÉE à l'unanimité



Robert Bergeron

Président



Marc Forget

Directeur général et secrétaire-trésorier

R.3713
19.01.16